

**CIRCULAIRE N° 4**

- 1- **Suspension des cours les jeudi 12 et vendredi 13 novembre**
- 2- **Réaffirmation de l'obligation scolaire**
- 3- **Maintien des stages en 6<sup>e</sup>**
- 4- **Lutte contre la fracture numérique**
- 5- **Poursuite des cours en présentiel à 100% pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré**
- 6- **Hybridation des cours pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés**
- 7- **Bulletin 2**
- 8- **Volet sanitaire et organisationnel**
- 9- **RAPPEL-AVENANT 2 au R.O.I., p. 20-23 – « Les heures où il n'y a pas cours »**

Chers Parents,

Sensation d'insécurité, fatigue persistante, sentiment d'incertitude, colère, angoisse, maladie... Oui, la période est difficile, la liste des maux qui blessent notre humanité s'allonge et leurs conséquences sur les jeunes sont bien réelles : distanciation relationnelle, freins dans leur développement personnel, répercussions sur les apprentissages et l'avenir professionnel...

Cependant, au contraire de la plainte, nous choisissons les chemins de la sécurité et de la solidarité, de l'optimisme et de créativité, de l'engagement et de la responsabilité. Ce sont là des valeurs chères et des ressources, que dans de telles circonstances, nous continuons d'avoir à cœur de transmettre aux jeunes et d'activer ensemble, pour traverser cette période de turbulences. Nous avons besoin de ces repères, de cette boussole intérieure, pour avancer sur ce chemin caillouteux et pour y incruster les pierres précieuses qui tisseront des lendemains heureux avec vous, chers Parents et surtout, partenaires dans l'éducation de nos jeunes.

Ainsi, la circulaire 7816 parue le 31/10 précise les modalités du code de couleur de la rentrée des classes du lundi 16/11, à savoir le CODE ROUGE, en conformité avec le dernier Arrêté ministériel portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation de la COVID-19.

Cette rentrée se voit donc subordonnée à une série de conditions que cette circulaire va détailler. Les suivre scrupuleusement est nécessaire afin de garantir un maximum de sécurité sanitaire aux jeunes et à leur famille ainsi qu'aux membres du personnel et pour permettre la continuité des apprentissages dont nos jeunes ont besoin.

**1- Suspension des cours les jeudi 12 et vendredi 13 novembre**

Les cours sont suspendus jusqu'au 13 novembre inclus afin de freiner la propagation du virus. Dans la mesure où ces jours supplémentaires ne sont pas inclus dans le congé de Toussaint, le Collège organise une garderie de 8h10 à 15h15, les jeudi 12 et vendredi 13 novembre **POUR LES PARENTS QUI N'ONT PAS D'AUTRE SOLUTION**. Cependant, vu le contexte sanitaire, il est demandé de garder au maximum les enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque. Si vous êtes malgré tout concernés, votre enfant doit emporter de quoi occuper son temps durant toute la journée à l'étude ainsi que ses collations. Il n'est pas autorisé de se présenter à la garderie après 8h10. La journée doit être complète.

**2- Réaffirmation de l'obligation scolaire**

L'obligation scolaire reste pleinement d'application.

Lors des cours en présentiel, le Collège doit continuer à signaler les absences injustifiées de plus de 9 demi-jours, en comptabilisant les absences non justifiées accumulées avant le 30 octobre.

En distanciel, les présences seront relevées par les enseignants, soit lorsque leurs élèves visionnent un cours, soit à la réception du travail demandé. Si un élève ne participe pas ou ne remet pas son travail en temps et heure **SANS JUSTIFICATION**, l'école sera tenue de procéder à un signalement. Nous vous demandons de conscientiser votre enfant à l'importance de la régularité du travail ainsi qu'à la nécessité de conserver un rythme régulier (heure du lever, des repas, du coucher, exercices physiques), particulièrement les jours en « distanciel ».

**3- Maintien des stages en 6<sup>e</sup> puériculture, auxiliaire familial et auxiliaire administratif et d'accueil**

Les stages des 6<sup>e</sup> professionnelle restent obligatoires et sont maintenus, du 12 au 20 novembre, pour quelques élèves d'AF, et du 16 au 20 novembre pour tous les autres élèves de 6<sup>e</sup> P, selon les instructions des enseignants transmises durant le congé. Nous restons extrêmement attentifs aux réalités des lieux de stage : encadrement, conditions de travail, mesures de sécurité, travail suffisant et pertinent. Nous réaffirmons l'obligation du port du masque chirurgical sur les lieux de stage.

#### 4- Lutte contre la fracture numérique

Le Collège a choisi d'offrir l'accès gratuit à tous les élèves et membres du personnel à la plateforme Teams et à la suite Microsoft complète ainsi qu'au helpdesk des référents numériques, aux tutoriels en ligne, au mode d'emploi de Teams, etc. Beaucoup d'enseignants continuent d'assurer un rôle de coaching auprès des élèves pour mieux utiliser l'outil sur PC ou tablette et l'application sur téléphone. Cela doit être su et reconnu.

Par ailleurs, les familles en grande difficulté numérique ou technique sont invitées à se faire connaître de l'école, en toute confidentialité, afin que nous réfléchissions aux solutions possibles :

- Codes d'accès via l'opérateur Proximus (délai nécessaire),
- Prêt contre caution d'un PC ou d'une tablette (stock limité),
- Accès aux salles numériques du collège les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** à condition de prévenir l'Accueil (064 23 99 99) et de démarrer la journée à 8h10 et de la finir à 15h15,
- Accès aux lieux où les élèves peuvent disposer d'ordinateurs référencés par la FWB : Circulaire 7793 : « Répertoire des lieux accessibles aux élèves pour un enseignement à distance » (p. 100-138) [http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207793%20\(8048\\_20201022\\_100019\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207793%20(8048_20201022_100019).pdf)
- Appui du Collège par rapport à un recours au CPAS de sa propre commune (fonds spécifique),
- Projet APEDA : manuels scolaires en format digital gratuits : [www.numabib.be](http://www.numabib.be) – [numabib@apeda.be](mailto:numabib@apeda.be)

#### 5- Poursuite des cours en présentiel à 100% pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré

La circulaire prévoit que l'enseignement, pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré, reste à 100 % en présentiel, comme dans les écoles fondamentales. Hormis les activités extramuros qui sont interdites et les cours d'éducation physique qui sont suspendus et remplacés par des activités en classe, l'horaire se voit maintenu, dans le respect strict des règles sanitaires, avec quelques aménagements concernant les cours d'activités. Afin d'éviter le brassage important d'élèves que génère cette heure de cours, les élèves resteront en groupe-classe et bénéficieront d'une activité, d'un cours, d'une remédiation, selon l'attribution du cours à l'un ou l'autre membre du personnel.

Les remédiations, les rendez-vous de guidance PIA, les conseils des délégués... sont conservés, dans le respect strict des mesures de sécurité. Il ne nous semble pas justifié d'ôter ces espaces de travail pédagogique ou citoyen en ce temps de fragilisation scolaire et sociale.

#### 6- Hybridation des cours pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés du lundi 16/11 jusqu'au vendredi 18/12

##### PRINCIPE GENERAL

L'hybridation n'impose pas un travail en demi-groupe. C'est la population totale des élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés dans l'école qui ne peut dépasser 50 %. Le scénario suivant a été choisi avec les instances de concertation, le Conseiller en prévention et le Pouvoir Organisateur : faire venir les élèves par forme d'enseignement qui se répartissent équitablement en termes de nombre : nous disposons d'une jauge d'environ 300 élèves aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement **général et technique de transition** et d'environ 300 élèves aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement **technique et professionnel de qualification**. Le nombre d'élèves sur les cours de récré, dans les études, aux entrées et sorties se voit réduit de moitié sur les 2 sites, à tout moment.

Il n'a pas semblé souhaitable d'organiser l'alternance de la présence des élèves par semaine entière ou par bloc de deux ou trois jours, car cela réclame davantage d'autonomie de leur part et risque de perturber leur suivi. Assurer une présence régulière et rythmée à l'école, **un jour sur deux, en alternance, chaque semaine**, permettra une relance des élèves dans leur travail et aussi une meilleure stratégie de lutte contre le décrochage, tout en favorisant une prise des présences régulière. Par ailleurs, ce principe est équitable et équilibré tant pour les cours représentés, les degrés, les formes d'enseignement et la charge des professeurs et des élèves. Enfin, cela rencontrera la diversité des pédagogies et supports des enseignants qui pourront mieux planifier les tâches demandées ainsi que les visioconférences, puisque le **journal de classe physique** peut être mieux rempli et employé comme outil de planification, parallèlement au **journal de classe en ligne** sur Teams qui reste obligatoire, afin d'une part, d'inciter à la coordination entre enseignants d'une même classe et d'autre part, de prendre en compte les élèves malades ou en quarantaine. Un examen quotidien de ces journaux de classe est encouragé auprès des parents.

La **grille horaire** des élèves ne change pas, excepté que le cours d'éducation physique se déroule en classe (d'autres activités peuvent être prévues : support à un autre cours, débats, vidéos instructives, remplacement par une autre cours, remédiation...). **Les cours d'éducation physique sont clôturés, dans tous les cas, à 15h15** (et non à 16h05 pour les quelques classes concernées). Des **changements de locaux** seront annoncés aux élèves.

Veuillez consulter le planning de présence à la page suivante pour vérifier les **temps en présentiel** requis pour vos enfants. Les autres jours, a fortiori, sont consacrés aux cours ou travaux à distance. **Il ne s'agit pas de congé !**

## COURS AU 2<sup>e</sup> DEGRE P : ELEVES DE TRAVAUX DE BUREAU ET DE SERVICES SOCIAUX

La configuration choisie nous permet d'assurer une présence à 100% à l'école des élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> professionnelle, une semaine sur deux. Veuillez consulter le planning de présence joint pour vos enfants.

### EN RESUME

Les élèves de **3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> GT et TT** ont cours en présentiel le lundi, le mercredi et le vendredi lors de la semaine A. Ils ont cours au Collège les mardi et jeudi de la semaine B.

Les élèves de **3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> TQ et P** ont cours en présentiel le mardi et le jeudi la semaine A. Ils ont cours au Collège les lundi, mercredi et vendredi en semaine B.

Les élèves de **3<sup>e</sup> P** ont cours en présentiel toutes les semaines A et seulement les lundi, mercredi et vendredi des semaines B.

Les élèves de **4<sup>e</sup> P** ont cours en présentiel toutes les semaines B et seulement les mardi et jeudi des semaines A.

### COURS / TRAVAUX EN DISTANCIEL

Dans ce contexte, si des cours peuvent se donner « en ligne » à distance, les tâches à réaliser par l'élève, à domicile prennent des formes diverses : exercices, préparations, travaux de lecture, visionnement de vidéos... Les enseignants sont invités à varier les modalités pour diminuer le temps devant les écrans, idéalement un maximum de 4 plages horaires de cours à distance, sur la journée. Ceci est une moyenne et dépend fortement de l'accès au numérique de certaines classes, du degré d'autonomie des élèves ainsi que des tâches exigées par le programme. Il peut y avoir un lundi très chargé en cours à distance et un mercredi avec des travaux sans connexion... Restons souples mais attentifs au bien-être de tous. Relayez aux titulaires les soucis rencontrés.

### COURS EN PRESENTIEL

Le présentiel est consacré à des **apprentissages et contenus « essentiels »** déterminés et planifiés en concertation par année et degré et précisés dans les intentions pédagogiques proposées par chaque professeur en septembre. Seuls ces essentiels feront l'objet d'évaluations certificatives.

Le **mercredi après-midi** peuvent être proposés aux élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de remédiations, des cours de pratique professionnelle, des évaluations dans le qualifiant ou des préparations à celles-ci, des récupérations de stage... Si votre enfant est concerné, il sera contacté par leurs enseignants afin d'organiser les modalités de ces après-midi (démarrage dès 11h45 jusque maximum 16h05).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>SEMAINE A</b> Du 16/11 au 20/11	D2 GT/TT D3 GT/TT + 3P Stage 6P	D2 TQ/P D3 TQ/P  Stage 6P	D2 GT/TT D3 GT/TT + 3P Stage 6P	D2 TQ/P D3 TQ/P  Stage 6P	D2 GT/TT D3 GT/TT + 3P Stage 6P
<b>SEMAINE B</b> Du 23/11 au 27/11	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT + 4P	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +4P	D2 TQ/P D3 TQ/P
<b>SEMAINE A</b> Du 30/11 au 04/12	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P
<b>SEMAINE B</b> Du 07/12 au 11/12	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +4P	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +4P	D2 TQ/P D3 TQ/P
	Conseils de classe du 1 <sup>er</sup> degré				
<b>SEMAINE A</b> Du 14/12 au 18/12	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P SIPS, épreuves liées à l'OBG	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P SIPS, épreuves liées à l'OBG	D2 TQ/P D3 TQ/P	D2 GT/TT D3 GT/TT +3P SIPS, épreuves liées à l'OBG
	Conseil de classe du 1 <sup>er</sup> degré - Récupération de stage				
Du 19/12 au 03/01	<i>Congé de Noël</i>				
Semaine du 04/01	Bulletins du 1 <sup>er</sup> degré remis le 08/01 - <b>Conseils de classe des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés</b>				
Semaine du 11/01	Contacts avec les parents du 1 <sup>er</sup> degré (tel, visio : à préciser) - <b>Conseils de classe des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés</b>				
Semaine du 18/01	<b>Conseils de classe des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés</b>				
Semaine du 25/01	<b>Bulletins des classes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés remis le 29/01</b>				
Semaine du 01/02	<b>Contacts avec les parents des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés (tel, visio : à préciser)</b>				

## 7- Bulletin 2

### AU 1<sup>er</sup> DEGRE

L'évaluation au 1<sup>er</sup> degré est continue. Ce schéma est donc poursuivi. Le bulletin 2 sera remis au plus tard le **vendredi 08 janvier**. Les conseils de classe se tiendront après 15h15 en décembre, probablement en visioconférence.

Les modalités d'une éventuelle réunion de parents en présentiel ou sous une autre forme en janvier vous seront communiquées mi-décembre.

### AUX 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> DEGRES

Au vu de l'organisation par hybridation et des difficultés organisationnelles, la session des évaluations de fin de trimestre est annulée. Elle se voit remplacée par des interrogations de synthèse coordonnées par classe. En aucun cas, il ne s'agira d'imposer une session déguisée ramassée sur la dernière semaine de décembre. Cependant, permettre de faire le point sur des contenus ou des apprentissages reste formateur et sert de point de repère à l'élève car il peut situer ses progrès comme ses difficultés. Les enseignants y sont autorisés. L'alternance des jours en présentiel et distanciel devrait favoriser une planification équilibrée et l'autonomie croissante des élèves.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés TQ/P, les évaluations prévues dans le cadre du schéma de passation et les situations d'intégrations peuvent être programmées durant la semaine du 14/12 et durant les semaines précédentes, uniquement les mercredis après-midi, entre 11h45 et 16h05. Les professeurs communiqueront le détail du calendrier à leurs élèves.

Pour rappel, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés GT/TT, la période 1 est (in)formative ; la période 2 est sur 300 points ; la période 3 totalise 200 points et la période 4 est comptabilisée sur 500 (RGE, p. 26). Le total de l'année est sur 1000.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés TQ/P, la période 1 est (in)formative ; la période 2 est sur 400 points ; la période 3 est (in)formative et la période 4 couvre 600 points (RGE, p. 30). Le total de l'année est sur 1000.

Le bulletin 2 sera remis au plus tard **vendredi 29/01** après les conseils de classe qui se tiendront après 16h05, probablement en visioconférence, dès la rentrée de janvier.

Les modalités d'une éventuelle réunion de parents en présentiel ou sous une autre forme fin janvier vous seront communiquées mi-décembre.

## 8- Volet sanitaire et organisationnel

### **DINERS**

Comme la circulaire l'y oblige, TOUS LES ELEVES de la 1<sup>re</sup> à la 7<sup>e</sup> mangent OBLIGATOIREMENT **en classe** en présence du professeur de la 4<sup>e</sup> h (15 à 20') ou de la 5<sup>e</sup> h (15 à 20'), en distanciant un maximum ceux-ci (pas de rassemblement en « rond » ou côte à côte : chacun.e à son banc, sans vis-à-vis). Le professeur quitte le local si tous les élèves l'ont quitté. Il referme le local à clé après avoir aéré. Aucun élève ne peut rester en classe, au collège comme au pavillon. Dans certains cas exceptionnels (absence d'un professeur, heures consécutives d'un professeur, fourche), les élèves mangeront au réfectoire ou à l'aquarium, distanciés les uns des autres et en groupe-classe. La vente de sandwiches ainsi que l'accès au micro-ondes sont interdits. Les distributeurs seront condamnés. **Les élèves doivent donc emporter leurs collations et boissons pour toute la journée.**

### **CARTE DE SORTIE**

Les **élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés** qui disposent d'une carte de sortie peuvent continuer à manger à l'extérieur, mais **STRICTEMENT À LEUR DOMICILE**. Il en va de la sécurité de chacun.e. Nous tenons à responsabiliser les parents à ce propos. Nous vous remercions de soutenir cet objectif !

Par contre, vu les nombreux manquements observés et les conséquences en termes sanitaires (nombreuses mises en quarantaine, cluster) et de continuité pédagogique, les **élèves du 3<sup>e</sup> degré**, devront s'équiper d'une **nouvelle carte de sortie** attestant de la seule raison les autorisant à quitter le pavillon/collège (en dehors de la nécessité de rejoindre un cours en face, durant la journée) : **DINER AU DOMICILE**. C'est une forte restriction mais dans une situation sanitaire telle, la sécurité de tous ne peut être mise en danger par des comportements inappropriés favorisés par les regroupements à l'extérieur (limités à 4 selon l'Arrêté ministériel du 01/11/2020).

**Ainsi, du 16 au 20/11, dans l'attente de la réception de cette autorisation et de la confection de la carte de sortie, aucun élève du 3<sup>e</sup> degré ne sera autorisé à quitter le collège ou le pavillon sur le temps de midi. Les élèves doivent prévoir leurs collations pour la journée. En mai dernier, cette situation était identique et n'avait pas suscité de problème. Il s'agit de bien s'organiser durant les jours en présentiel (2 ou 3 jours).**

## **SALLES DE CLASSE**



Tous les points DOIVENT être respectés, sous peine de mettre en danger autrui. Leur application n'est pas négociable. Nous nous trouvons dans une situation exceptionnelle au niveau sanitaire !

### **DESINFECTION**

À l'arrivée dans la classe, elle est obligatoire pour tous les bancs utilisés, par chaque élève comme par chaque professeur.

### **AERATION**

- Lorsque l'on quitte le local, à condition que le local soit encore occupé à l'heure suivante : fenêtres et portes grandes ouvertes.
- Pendant le cours : soit oscillo-battant durant tout le cours (50'), soit aération massive à la moitié d'une période de cours (50') ou combinaison des deux.
- Inviter les jeunes à se couvrir en fonction de la saison est judicieux. Un bon pull de réserve ou une écharpe sont recommandés.

### **PLACES ASSIGNEES**

Les places, rediscutées en conseil de classe, sont à conserver OBLIGATOIREMENT jusqu'au 18/12 : le plan de classe continuera à être affiché.

### **MASQUE**

Il doit recouvrir correctement la bouche et le nez. Évidemment, des pauses-masques sont bienvenues, avec discernement et mesures additionnelles (aération par exemple).



**Ne pas oublier la règle qui détermine un contact à haut risque, entraînant une quarantaine :**

- Absence de masque
  - Pas de distanciation physique
  - Pendant une durée de 15' (en suivant ou cumulées sur une journée)
- Donc, les pauses masques sont autorisées mais avec bon sens, distanciation, aération, modération...

### **LOCAUX SPECIFIQUES**

Le choix pédagogique a été fait de conserver les locaux habituels qui ont du sens dans les apprentissages (labos, TBI, bibliothèque, salle d'expression artistique) à condition de respecter les gestes-barrières et les consignes susmentionnées (désinfection, aération, assignation des places), à commencer par une désinfection stricte à l'arrivée dans le local et par le respect des places assignées, toujours identiques jusqu'au 18/12.

## **RECREATIONS**

Après une longue période de tolérance et de conscientisation éducative, nous serons désormais intransigeants sur le port du masque et sanctionnerons au besoin au SECOND avertissement, à savoir le renvoi à la maison, après contact avec les parents, des élèves récalcitrants face au port du masque.

Nous appliquerons strictement l'article 17 du Règlement d'Ordre Intérieur précisant « *qu'en vertu de l'Arrêté ministériel du 30 juin 2020 (et ses différents modifications), des circulaires n°7686 (fondamental) et 7691 (secondaire) et de l'article 24 §2 du Pacte scolaire qui fixe les conditions de subventionnement, le port du masque est obligatoire pour les enseignants et pour les élèves à partir de l'enseignement secondaire. À défaut du respect de cette règle, l'élève ne sera pas admis dans l'établissement et renvoyé à la maison, les parents étant préalablement prévenus.* » Le ROI et le RGE sont accessibles en lecture sur le site du Collège.

Les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés seront répartis dans les cours, par classe. Des repères (barrières Nadar) seront placés sur les cours pour que les élèves restent à proximité.

## **Report du Conseil de participation**

Report du Conseil de Participation prévu le 17/11 à une date ultérieure à fixer.

## **Report de l'AG des professeurs - plan de pilotage**

Suppression de l'Assemblée Générale des professeurs le lundi 16/11 et **donc maintien des cours jusque 15h15 ou 16h05**. La date du report sera communiquée ultérieurement.

## **TRACING**

L'information à la collectivité et le tracing doivent être poursuivis dans notre population scolaire pour tous les contacts qui ont eu lieu 2 jours avant l'apparition des symptômes ou 2 jours avant la réalisation du test Covid-19. Concrètement, nous devons signaler au PSE de Jolimont tous les élèves ou membres du personnel testés positifs, y compris déclarés durant ce congé.

Les informations utiles ne changent pas :

- Date de la réalisation du test
- Date de l'apparition des symptômes
- Raison du test
- Date de réception du résultat du test
- Dernier jour d'école

Si vous êtes ou avez été dans le cas durant ce congé – a fortiori après le congé -, ces informations doivent nous parvenir au plus vite via **LES EDUCATEURS REFERENTS**. En fonction de ces informations, le PSE analyse la situation et décide en concertation avec la Direction de la suite à donner et si le tracing est indispensable. Dans ce cas, les parents seront informés des CONTACTS À HAUT RISQUES et des CLUSTERS.

## **RAPPELS des classes attribués aux éducateurs référents et moyen de contact (8h10-15h15)**

- Monsieur Trapani (1C) 0490/ 44 51 22
- Madame Servais (2C) 0490/ 44 51 20
- Monsieur Sergeant (2S, DIFF) 0490/ 44 51 24
- Madame Tavernier (3/4GT/TT) 0490/ 44 51 21
- Madame Maury (3/4TQ, 2C A/B), (3/4GT/TT) 0490/ 44 51 16
- Madame Rousseau (3/4/5/6PU/AF+7PU/AS) 0490/ 44 51 18
- Monsieur Wanuffel (5/6GT/TT) 0490/ 44 51 19
- Monsieur Piéron (5/6TQ/ADAC+7GTPE) 0490/44 51 17
- Mme Moulin (référente assuétudes) 0487/60 65 63

## **Contacts avec les professeurs, la préfète, la direction...**

Demande via le journal de classe, appel à l'accueil du Collège, emploi de la plate-forme Teams, mail sur [info@cndbs-binche.be](mailto:info@cndbs-binche.be).

### **9- RAPPEL DE LA CIRCULAIRE 3**

**AVENANT 2 au R.O.I., p. 20-23 – « Les heures où il n'y a pas cours » - CODE ORANGE / ROUGE**

Vu les circonstances exceptionnelles et un contexte épidémiologique grave exigeant de prendre des mesures sanitaires rationalisant les flux des grands groupes, notamment lors des heures d'études, nous vous demandons de marquer votre accord ou votre désaccord pour les mesures suivantes.

AU 1<sup>er</sup> DEGRE, si les parents marquent leur accord au plus tard pour le **mardi 17/11** (cf. formulaire ad hoc), en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission) en début de journée, les élèves sont autorisés à arriver à l'heure effective de début des cours, au plus tard **à 9h00**, à la condition que les élèves soient amenés JUSTE POUR L'HEURE. Il ne peut être question de se promener aux alentours du Collège, seul ou en groupe.

AU 2<sup>e</sup> DEGRE, si les parents marquent leur accord au plus tard pour **le mardi 17/11** (cf. talon), les élèves peuvent (*même si leurs parents ne sont pas prévenus la veille via le journal de classe*) rentrer chez eux à partir de 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 9h50 les mercredis, à condition qu'ils n'aient plus cours du tout le reste de la journée ou que leurs heures de cours aient été aménagées avec l'accord de la Direction, même s'il s'agit d'une autre heure que la 9<sup>e</sup> heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis et que la 5<sup>e</sup> heure le mercredi.

Pouvoir maintenir les écoles ouvertes dans un contexte de confinement, est fondamental pour préserver les jeunes d'une rupture totale de leurs liens sociaux, essentiels pour leur développement personnel, et leur éviter, en tant qu'élève, des conséquences regrettables au niveau de leurs acquis scolaires, en vue de la poursuite de leurs études ou pour l'accès à une profession. C'est un réel défi que nous relevons et une fameuse prise de responsabilité qui nous incombe. C'est même vertigineux ! Nous serons des phares dans la nuit pour nos jeunes.

Les objectifs que nous assigne le politique sont clairs et contraignants : garantir l'ouverture de nos écoles dans la durée, protéger la santé des élèves et des membres du personnel et participer à l'effort collectif de toute la société face à cette épidémie sans précédent. C'est avec votre soutien que nous y parviendrons.

Au nom du Pouvoir Organisateur et de toute la communauté éducative, nous vous remercions encore pour la confiance témoignée et vous prions de croire, Chers parents, à l'assurance de notre entier dévouement.

J.-M. De Marchi  
Sous-directeur

A. Verhaeren  
Directrice

-----  
**TALON À REMETTRE AU TITULAIRE DE MON ENFANT POUR LE MARDI 17 NOVEMBRE AU PLUS TARD !**

**(ATTENTION : 1 EXEMPLAIRE PAR ENFANT AU COLLÈGE)**

**Pour toutes les classes**

Je soussigné(e), ..... ,  
responsable légal(e) de (nom + prénom de l'élève) : .....  
(classe suivie en 2020-2021) : ..... affirme par la présente avoir bien pris connaissance  
du contenu de la circulaire n°3.

**Pour les classes de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup>**

**Nous vous demandons ci-dessous de marquer votre accord ou votre désaccord pour les mesures suivantes.**

- AU 1<sup>er</sup> DEGRE**, en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission) en début de journée, j'autorise mon enfant à arriver à l'heure effective de début des cours, au plus tard à **9h00**, et veillerai que mon enfant arrive JUSTE POUR L'HEURE, il recevra de ma part les consignes communiquées par le Collège, à savoir, ne pas se promener aux alentours du Collège, seul ou en groupe.  
Si le transport en commun (bus, train...) arrive plus tôt, il entrera directement au Collège par le porche (n°25).
- AU 2<sup>e</sup> DEGRE**, en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission), j'autorise mon enfant, même si je ne suis **pas prévenu.e la veille via le journal de classe**, à quitter le Collège pour revenir au domicile à partir de 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 9h50 les mercredis, à condition qu'ils n'aient plus cours du tout le reste de la journée ou que leurs heures de cours aient été aménagées avec l'accord de la Direction, même s'il s'agit d'une autre heure que la 9<sup>e</sup> heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis et que la 5<sup>e</sup> heure le mercredi.

Je marque mon accord OUI - NON

(Entourez ce qui vous convient après avoir coché le degré)

DATE ET SIGNATURE DU (DE LA) RESPONSABLE LEGAL(E) :

.....